



Refuse d'attribution du RSA pour mère isolée de 2 mineurs

Par Ashanty

Bonjour, peut-on se voir refuser l'attribution du rsa de la caf après une démission? L'agent m'a dit que je devais rester 3 mois sans revenu.

Dans l'attente d'une réponse.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Pour bénéficier du RSA, il faut remplir les conditions suivantes :

Etre français ou résider en France de façon stable.
Avoir 25 ans ou plus.
Etre un parent isolé.

Avez-vous adressé à la CAF le refus d'une prise en charge pôle emploi. ?

Par Ashanty

Oui je suis Française et je réside sur le territoire.
J'ai 33 ans et je suis parent isolé avec deux enfants mineurs qui vivent sous mon toit.
Je l'ai bien signalé lors de mon rdv mais il s'obstine à me dire que je n'ai droit à aucune aide du moins pendant 3 mois parce que j'ai démissionné. Ensuite refaire ma demande rsa et la renvoyer avec un écrit qui justifie le motif de ma démission. Il m'a orienté vers le pôle médical social pour que je vois se problème avec une assistante sociale. J'y suis allé mais il n'y avait que la secrétaire à l'accueil donc je lui ai expliqué et elle était aussi choquée par son refus. Elle m'a obtenu un rdv téléphonique lundi avec une assistante.

Par ESP

C'est un peu la même chose avec l'ARE que pôle emploi peut vous accorder quand-même après 114 jours.